

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

L'unité d'enseignement " Procédures fiscales" vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes:

- Mobiliser les savoirs et les savoir-faire propres à son activité de comptable (C3)
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique.

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Procédure fiscale :
Connaissance de base des éléments de la déclaration fiscale (Impôts Directs et Indirects) et du système judiciaire belge.
Systèmes informatisés de gestion et utilisation de logiciels comptables et fiscaux :
Etre capable d'utiliser un logiciel comptable (avoir réussi le cours de systèmes informatisés de gestion qui se trouve dans l'UE: Outil de gestion 4) et avoir des connaissances en comptabilité générale.

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Procédure fiscale :

Connaître toutes les implications et étapes des procédures fiscales, depuis le premier acte posé par le contribuable jusqu'à la procédure devant la cour de cassation.

Etre capable d'introduire une réclamation dans le respect des règles de la procédure

Systèmes informatisés de gestion et utilisation de logiciels comptables et fiscaux :

Permettre à l'étudiant de tenir une comptabilité informatisée sur base de documents comptables et financiers.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Procédure fiscale :

Enseignement magistral et interactif qui se fonde sur l'examen commenté et systématique de la partie « procédure » du CIR (art 297 et svt.)

Systèmes informatisés de gestion et utilisation de logiciels comptables et fiscaux :

L'enseignement est principalement axé sur la pratique et l'utilisation du logiciel comptable. L'étudiant reçoit une série de documents qu'il doit analyser, traiter et encoder. Une fois les données encodées l'étudiant, doit être capable de générer des documents et les éditer.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Procédure fiscale (3 ECTS) :

Examen oral destiné à vérifier la compréhension et la maîtrise des concepts essentiels.

Systèmes informatisés de gestion et utilisation de logiciels comptables et fiscaux (2 ECTS):

Examen pratique au cours duquel l'étudiant sera amené à utiliser correctement le logiciel comptable.

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

Procédure fiscale :

L'activité d'apprentissage permettra à l'étudiant de :

- Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Expliquer et commenter (par écrit et oralement) les documents relevant de son champ d'activités
- S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

Systèmes informatisés de gestion et utilisation de logiciels comptables et fiscaux :

L'activité d'apprentissage permettra à l'étudiant de :

- Tenir la comptabilité informatisée sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur.
- Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes.
- Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

Procédure fiscale :

- Le CIR
- Des présentations Powerpoint exhaustives

Systèmes informatisés de gestion et utilisation de logiciels comptables et fiscaux :

- Des notes de cours.
- Le manuel d'utilisation du logiciel BOB disponible sur le réseau interne.
- Un ordinateur sur lequel est installé le logiciel comptable BOB.
- Des monographies comptables.